



Compte rendu

**Réunion du Comité Syndical
du 23.03.2015 - 17h30**

L'An Deux Mil Quinze, le 23 Mars, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Rabelais de Chinon, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 11.03.2015

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 48

Membres votants : 48+ 4 procurations

Secrétaire de séance : M. D. JAVELOT

Délibération 2015.05 : Approbation du Compte de Gestion 2014

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, déclarent, à la majorité (1 abstention) que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

03 AVR. 2015

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

03 AVR. 2015

Délibération 2015.06 : Compte Administratif 2014

Délibération 2015.07 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Délibération 2015.08 : Budget 2015

M. P. MASSARD commente le document synthétisant les prévisions du budget 2014, les réalisations de l'année 2014 (compte administratif 2014) et les prévisions du budget 2015 (cf. document transmis avec la convocation).

Lors de cette présentation, il est précisé entre autres les points suivants :

Dépenses d'exploitation

Compte 6068 - Achat marchandises (sacs poubelles).

Le crédit inscrit au budget 2015 correspond au montant maximum du marché 2015 ⇒ achats moindres probablement.

Compte 6061 Assurances

Des négociations sont en cours avec GROUPAMA : mise au point du contrat multirisque et des contrats autos

Compte 648 Chèques restaurant

40 % du crédit sont prélevés sur le salaire des agents.

Compte 6531 Indemnités de fonctions

L'évolution des montants inscrits à ce compte correspond au versement de l'indemnité de fonction versée au 2^{ème} Vice-Président à compter du 01.07.2014.

Compte 658-21 Nettoyage des colonnes Verre et papier

Le lavage des conteneurs d'apport volontaire (intérieur et extérieur) concernera l'ensemble du parc soit environ 500 colonnes (station de lavage amovible). Cette prestation permettra d'harmoniser le lavage des colonnes sur l'ensemble du territoire. Il est précisé néanmoins qu'il s'agit d'une action ponctuelle et que le lavage des colonnes reste à la charge des communes.

Compte 658-33 Déchèteries prestations

Les crédits inscrits à ce compte prennent en compte les évolutions des tonnages amenés en déchèteries. Pour l'année 2014, les variations entre les prévisions et les réalisations s'expliquent par la hausse importante des déchets verts et du tout-venant.

Compte 658-8 Transport mâchefers + traitement

Crédits prenant en compte la hausse de la TGAP (30 € la tonne en 2014 – 40 € HT la tonne en 2015)

Compte 6058-9 Communication

Il est précisé que la Société chargée de la maintenance du site internet du SMICTOM a fermé dernièrement. Il convient donc de reprendre un nouveau prestataire ⇒ nouveau site sans refonte complète (réutilisation d'une partie du site actuel) mais avec beaucoup plus de possibilités d'actualisation « en interne ». Le coût estimé de ce nouveau site est inscrit en dépenses d'investissement au compte 2051 ⇒ 8 000 €.

Cpte 6713 Dons

Les crédits inscrits correspondent au don TELETHON.

A la fin de la présentation des dépenses d'exploitation, Mme J. COUVREUX (Azay le Rideau) demande des explications sur l'augmentation globale de cette section : + 500 000 € entre les prévisions 2014 et les prévisions 2015.

M. P. MASSARD précise que cette hausse des dépenses d'exploitation permet d'intégrer entre autres la reprise de l'excédent antérieur.

Recettes d'exploitation

Cpte 701 Vente de vapeur

Au vu des résultats 2014, les prévisions 2015 restent prudentes.

Cpte 7588-1 Apports professionnels en déchèterie

Mme T. FABIGNON (Chezelles) s'interroge sur le crédit inscrit en 2015 : somme inférieure par rapport aux réalisations 2014.

M.P. MASSARD rappelle qu'il a été décidé pour 2015 de ne pas facturer les cartons des professionnels : - stratégie consistant à accepter les cartons des professionnels gratuitement pour permettre de proposer cette solution en cas de volumes importants déposés à la collecte en porte-à-porte (ce qui pose parfois des problèmes).

Dépenses d'investissement

Cpte 2181-1 Immobilisations / déchèterie et Cpte 2181-1.2 Immobilisations/autres phases d'étude déchèteries

260 000 € inscrits au budget 2015 pour les dispositifs anti-chutes et la signalétique, ainsi que l'installation de système de vidéo-protection sur 2 sites à définir. Une somme de 800 000 € est également prévue pour la poursuite du projet d'optimisation des déchèteries.

A la fin de la présentation du CA 2014 et du Budget 2015, M. F. BRUYANT (Villaines Les Rochers) suggère d'intégrer une colonne supplémentaire sur le document transmis aux élus : colonne des pourcentages permettant d'aider à la lecture des tableaux et de faire plus facilement des comparaisons.

**Après cette présentation des différents documents budgétaires,
le Comité Syndical arrête les délibérations suivantes**

Délibération sur le Compte Administratif 2014

(M. P. MASSARD quitte la séance lors du vote du Compte Administratif 2014)

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de M. P. GUILLARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur le Président, M. P. MASSARD, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- 1 Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	8 949,30			2 667 445,14	8 949,30	2 667 445,14
Opérations exercice	489 659,32	575 125,57	8 293 031,83	8 604 832,17	8 782 691,15	9 179 957,74
Total	498 608,62	575 125,57	8 293 031,83	11 272 277,31	8 791 640,45	11 847 402,88
résultat de l'exercice		85 466,25		311 800,34		397 266,59
Résultat de clôture		76 516,95		2 979 245,48		3 055 762,43
Restes à réaliser	19 040,00				19 040,00	
Total cumulé	19 040,00	76 516,95		2 979 245,48	19 040,00	3 055 762,43
Résultat définitif		57 476,95		2 979 245,48		3 036 722,43

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. A la majorité (1 abstention), vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

03 AVR. 2015

03 AVR. 2015

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 2 979 245,48 €**

Il est proposé au Comité Syndical d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 667 445,14
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	647 830,00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT
	311 800,34
DEFICIT	
Résultat cumulé au 31/12/2014	2 979 245,48
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	2 979 245,48
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	57 476,95
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	2 921 768,53
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme susvisé.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

03 AVR. 2015

03 AVR. 2015

Budget 2015

Le projet de budget 2015 s'équilibre avec les totaux suivants :

Total section d'exploitation :	11 519 568,53 €
Total section d'investissement :	1 462 200,00 €

- *Durée d'amortissement des biens incorporelles : logiciels, site internet ... durée 2 ans ;
frais d'études non suivis de travaux, 5 ans.*

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- Vote à la majorité (une abstention) le projet de budget 2015 tel que présenté lors de la séance (*vote à mains levées*)
- Emet, un avis favorable pour les durées d'amortissement proposées ci-dessus.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

03 AVR. 2015

03 AVR. 2015

Délibération 2015.09 : Contributions des communautés de communes – Exercice 2015

Sont à approuver par le Comité Syndical :

**1°) Contributions pour la collecte et le traitement des ordures ménagères et assimilés /
COUT à l'HABITANT 2015**

coef.	Freq.collecte / semaine	POUR MEMOIRE couts 2014	Propositions couts 2015 + 1,4 %	
		coût HT € à l'Habitant	coût HT € à l'Habitant	
1	1	58,01	58,82	(+ TVA 10%)
1,2	2	69,61	70,58	
1,3	3	75,41	76,47	
1,4	4	81,21	82,35	
1,5	5	87,02	88,23	

A noter : les coûts par habitant susvisés s'entendent hors services particuliers (collectes estivales etc ...)

Périodicité de facturation

- En Janvier - Février : acompte correspondant à 50 % de la somme totale de l'année précédente.
- En Juillet : 2^{ème} acompte correspondant au solde de la contribution votée pour l'année en cours.

2°) Contributions pour l'exploitation des déchèteries 2015.

Collectivités	déchèteries	Pour mémoire Prévisions B.P. 2014 € HT	Prévisions 2015 Propositions (1) € HT
C.C. Chinon, Vienne et Loire	déchèterie de CHINON Déchèterie de la ROCHE CLERMAULT Déchèterie de SAVIGNY EN VERON	508 509	551 973
C.C. du Pays de Richelieu	Déchèterie de RICHELIEU	161 465	166 134
C.C. du Pays d'Azay le Rideau	Déchèterie d'AZAY LE RIDEAU + déchèteries satellites de SACHE et RIVARENNES	354 023	375 426
C.C. du Bouchardais	Déchèterie de l'ILE BOUCHARD	152 628	172 913
C.C. de Ste Maure de Touraine	Déchèterie de NOYANT DE TOURAINE et déchèterie satellite de PORTS SUR VIENNE	269 286	292 954
C.C. Touraine Nord-Ouest (LANGAIS – MAZIERES DE TOURAINE et CINQ MARS LA PILE)	Déchèterie de CINQ MARS LA PILE	145 454	152 857
Totaux		1 591 365	1 712 257

(1) propositions envoyées par mail en novembre-décembre 2014 dans chaque collectivité.

Périodicité de facturation :

-1^{er} acompte demandé en Avril = 40% du montant prévisionnel déterminé ci-dessus

- 2^{ème} acompte en juillet = 40 % du montant prévisionnel déterminé ci-dessus
- Solde en janvier 2016 = ajustement des montants au vu des coûts réalisés dans l'année 2015.

Lors de la présentation de ce dossier, Mme CAUDIU regrette que le vote du Comité Syndical intervienne après la transmission des chiffres aux Communautés de Communes.

Les chiffres communiqués aux Communautés de Communes étaient des prévisions vues lors du Débat d'Orientations Budgétaires : chiffres dont elles avaient besoin pour établir leur budget.

Suite à ces explications, Mme T. FABIGNON (Chezelles) revient sur la hausse de 1,4 % des contributions pour la collecte et le traitement des ordures ménagères annoncée lors du débat d'orientations budgétaires. Elle fait part de son regret que cette hausse ait été abordée sans connaître en parallèle les comptes du Syndicat.

Il est précisé que l'excédent permettra de faire face aux futures dépenses (modernisation des déchèteries – modernisation de l'U.V.E. - conteneurisation etc.) ⇒ anticipation de l'avenir.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à la majorité (3 contre)

- ✚ Acceptent la grille des coûts à l'habitant 2015 susvisée relative aux contributions des communautés de communes pour la collecte et le traitement des ordures ménagères
- ✚ Acceptent les montants à facturer aux communautés de communes pour l'exploitation des déchèteries pour l'année 2015.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

03 AVR. 2015

03 AVR. 2015

Délibération 2015.10 : Personnel : création d'un poste « Chargé du développement de la communication »

(Recrutement d'un agent contractuel (Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes) en application de l'article 3-3-1° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984)

Le Comité Syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1° ;
 Sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité,

- La création d'un emploi de Chargé de développement de la Communication contractuel à temps complet, à compter du 01.05.2015, à raison de 35 heures par semaine pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

- Développement des outils et supports de communication → animations scolaires et grand public (journal du tri - affiches – livrets scolaires ...)
- Développement du site internet / des nouveaux moyens de communication (facebook ...),
- Développement d'événementiels (opération Téléthon, Journées portes ouvertes ...)
- Développement d'outils et de supports de communication sur les sites du SMICTOM (déchèteries – Centre de Tri, U.V..E) à destination du grand public (usagers et professionnels)

- Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 2 ans compte tenu de l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les missions spécifiques décrites ci-dessus.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent ne pourra être reconduit que pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'un niveau Bac + 2 minimum et d'une expérience professionnelle dans la communication et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe (échelle 5 de rémunération).

Il est précisé que ce poste de contractuel d'une durée de 2 ans permet de pallier le fait qu'un agent titulaire de son poste est actuellement en disponibilité pour suivre son conjoint et ceci jusqu'au 31.05.2017.

L'agent recruté sera l'agent actuellement en place.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

03 AVR. 2015

03 AVR. 2015

Délibération 2015.11 : Déchèteries

- **Marché d'appel d'offres pour l'exploitation des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS**
- **Etablissement d'un contrat avec un repreneur pour la reprise des ferrailles collectées en déchèteries**
- **Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'installation des garde-corps, de la signalétique, et de la vidéo-protection sur 2 déchèteries**

Cf. note initiale jointe aux convocations + note complémentaire transmise par mail le 19.03.2015 aux délégués titulaires.

- **Marché d'appel d'offres pour l'exploitation des déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS**

Le Comité Syndical est informé qu'il est envisagé de lancer en deux temps, au cours de l'année 2015, deux procédures de passation de marchés publics pour l'exploitation des déchèteries :

- ***Dans un premier temps, un appel d'offres ouvert (durée envisagée de 5 ans) pour la valorisation et le traitement des déchets non-dangereux, alloti comme suit :***
 - Lot 1 : valorisation des gravats
 - Lot 2 : valorisation des déchets verts
 - Lot 3 : valorisation du bois
 - Lot 4 : traitement du tout venant
- **Dans un second temps, un appel d'offres ouvert à lot unique pour l'accueil des usagers, l'entretien des déchèteries, la mise à disposition des caissons et le transport des déchets (durée envisagée de 5 ans).**

Le Président reviendra devant le Comité Syndical à la fin de chaque procédure afin que celui-ci l'autorise à signer les marchés avec les candidats qui auront été retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

- **Etablissement d'un contrat avec un repreneur pour la reprise des ferrailles collectées en déchèteries**

Cette convention sera établie parallèlement au 1^{er} marché pour la valorisation et le traitement des déchets non-dangereux et sur une durée identique.

Lancement d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'installation des garde-corps, de la signalétique, et de la vidéo-protection sur 2 déchèteries

Le Comité Syndical est informé du lancement d'une procédure adaptée pour les travaux prévus en 2015 concernant l'installation des garde-corps, la réfection de la signalétique et la mise en place de la vidéo-protection sur 2 déchèteries supplémentaires.

Le montant prévisionnel étant supérieur à 207 000 € HT, le Président reviendra devant le Comité Syndical à la fin des procédures afin que celui-ci l'autorise à signer les marchés avec les candidats qui auront été retenus.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical prennent acte de ces informations.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le*

03 AVR. 2015

03 AVR. 2015

Délibération 2015.12 : Partenariat SMICTOM du CHINONNAIS / SMICTOM DU SUD LOCHOIS : convention pour le traitement des déchets

Lors de la séance du Comité Syndical du 15.12.2014, le SMICTOM du CHINONNAIS a délibéré sur les apports extérieurs dans ses installations.

En parallèle dans la convention de partenariat entre le SMICTOM du CHINONNAIS et le SMICTOM du SUD LOCHOIS pour le traitement des déchets (convention transmise en Sous-Préfecture de CHINON le 23.06.2014 et applicable à compter du 01.07.2014), il est mentionné aux articles 2.7 et 3.5 un coût de tri (276,50 € HT la tonne) et un coût d'incinération (116,40 € HT la tonne) applicables jusqu'au 30.06.2015.

Aussi, il convient de préciser que les nouveaux tarifs 2015 s'appliquent à compter du 01.07.2015 pour le SMICTOM du SUD LOCHOIS, conformément aux termes de la convention signée antérieurement.

En parallèle il est proposé au Comité Syndical d'accepter le nouveau coût d'enfouissement des mâchefers arrêté par le SMICTOM du SUD LOCHOIS (délibération du 02.12.2014). Ce nouveau tarif 2015 soit 37,50 €HT la tonne sera applicable à compter du 01.07.2015.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, acceptent l'ensemble des propositions susvisées.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le*

03 AVR. 2015

03 AVR. 2015

Délibération 2015.13 : Convention pour la valorisation des journaux-magazines / papiers

La convention actuellement en vigueur avec la Sté UPM Chapelle Darblay arrive à son terme le 31.05.2015. Le prix plancher actuellement en vigueur est de 70 € HT la tonne.

Aussi, le Syndicat doit autoriser le Président à signer une nouvelle convention pour la reprise des journaux-magazines / papiers à compter du 01.06.2015.

Une consultation a été faite afin d'étudier les prix pratiqués actuellement par les repreneurs de journaux magazines / papiers. Au final, il s'avère que l'offre formulée par la Sté SITA / Norske Skog est intéressante :

- ✓ Formule de prix qui permet de mieux profiter des hausses du marché
- ✓ Approvisionnement plus important sur « le marché » : permet d'ajuster si baisse de la production et de conserver les approvisionnements des collectivités.
- ✓ Engagement de SITA si Norske Skog est défaillant.
- ✓ Prix plancher : 75 € HT/t

(cf. tableau ci-joint présenté lors de la séance)

Lors de cette présentation des 2 offres reçues, Mme LAMOUR insiste sur le fait que le site de Norske Skog est plus éloigné par rapport au site d'UPM ⇒ inconvénient de cette offre.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à la majorité (1 contre),

- ✓ Acceptent l'offre de reprise proposée par SITA/Norske Skog
- ✓ Autorisent le Président à signer une convention de reprise des journaux-magazines pour la période 01.06.2015 – 31.12.2017.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

03 AVR. 2015

03 AVR. 2015

Questions et informations diverses

Résultat du Marché 2015.01 « Assistance Juridique au maître d'ouvrage pour la passation du marché d'exploitation des déchèteries »

Sté Attributaire : Sté Bluès & Associés – Lyon (69)

Montant du marché : 9 000 €HT

Véhicules de collecte

Les agents de collecte avaient pour consigne de ne plus fermer les portes des compartiments des bennes (souci du système de fermeture ayant engendré un accident en 2013). Tout dernièrement, le système de fermeture a été changé sur l'ensemble des bennes. Lors des vidages à l'UVE, il y a beaucoup moins de sacs de collecte sélective qui tombent dans la fosse et le constat est que le flux jaune trié au Centre de tri est en augmentation.

Récapitulatif de la séance

N° 2015.05	Approbation du Compte de Gestion 2014
N° 2015.06	Compte Administratif 2014
N° 2015.07	Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
N° 2015.08	Budget 2015
N° 2015.09	Contributions des communautés de communes – Exercice 2015
N° 2015.10	Personnel : création d'un poste « Chargé du développement de la communication »
N° 2015.11	Déchèteries
N° 2015.12	Partenariat SMICTOM du CHINONNAIS / SMICTOM DU SUD LOCHOIS : convention pour le traitement des déchets
N° 2015.13	Convention pour la valorisation des journaux-magazines / papiers

Séance levée à 19H20

Le Président
P. MASSARD



LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 23.03.2015 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C. du Bouchardais)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
ASSAY (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C. du Bouchardais)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme COUVREUX Jocelyne
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. NAULET Vincent
BRASLOU (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
BRAYE SOUS FAYE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
BREHEMONT (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C. du Bouchardais)	M. BOURC'HIS Philippe
CANDES ST-MARTIN (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY S/ VEUDE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme RONFAUT Jeanne →procuration donnée à Mme S. TERRIEN (Lemeré)
LA CHAPELLE AUX N. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme DIEU-COURREGES Cynthia
CHEILLE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C. du Bouchardais)	Mme FABIGNON Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. J.L. DUPONT →procuration donnée à M. P. GUILLARD (Chinon)
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. GUILLARD Philippe
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. J. SCHUBNEL →procuration donnée à Mme C. DIEU-COURREGES (Chaveignes)
CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	Absents Excusés
COURCOUE (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme CHAMPIGNY Christiane
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. du Bouchardais)	Absents
CRISSAY SUR MANSE (C.C. du Bouchardais)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C. du Bouchardais)	M. NOREL Gérard
FAYE LA VINEUSE (C.C. du Pays de Richelieu)	M. MONDRAGON Christian
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah
L'ILE BOUCHARD (C.C. du Bouchardais)	Mme VILLATE MEUNIER Maud
JAULNAY (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme GAUTIER Carole
LANGAIS (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. RUEL Fabrice
LEMERE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme GALLAUD Chantal
LIGRE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C. du Pays de RICHELIEU)	Absents
MAILLE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. CHAMPIGNY Joël - M. BERNARD Xavier
MARCAJ (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
MARIGNY MARMANDE (C.C. du Pays de Richelieu)	Absents
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Nord-Ouest)	M. COUINEAU Jean-Claude - M. DOUTRE Enrique
NEUIL (C.C. de Ste Maure de Touraine)	M. DOMENGER Jean Paul
NOUATRE (C.C. de St Maure de Touraine)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme CAUDIU Sandrine
PANZOULT (C.C. du Bouchardais)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. GELE Stéphane
PORTS SUR VIENNE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme SUTEAU Claudine
POUZAY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
PUSSIGNY (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
RAZINES (C.C. du Pays de Richelieu)	Mme DESERT Rebecca
RICHELIEU (C.C. de Richelieu)	Mme BRABAN Françoise
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Mme DESBOIS Leïtitia
RILLY SUR VIENNE (C.C. du Bouchardais)	Absents
RIVARENNES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BAZIN Gérard
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. TESSIER Patrice
LA ROCHE CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAIMBAULT Cécile
SACHE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents

ST EPAIN (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Mme RICARD Bénédicte – M. LECOMTE S.
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme ALBERT Maryvonne → procuration donnée à M. P. MASSARD (La Chapelle Aux Naux)
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents
SAVIGNY EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MUREAU Bernard
SAZILLY(C.C. du Bouchardais)	Mme BEUN Ghislaine
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
TAVANT (C.C. du Bouchardais)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. du Bouchardais)	M. MOREAU Yves
THILOUZE (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. ARRONDEAU Claude
La TOUR ST GELIN (C.C. du Pays de Richelien)	M. DOLATA Bernard
TROGUES (C.C. du Bouchardais)	Absents
VALLERES (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. du Pays de Richelieu)	M. MECHIN Laurent
VILLAINES LES R. (C.C. du Pays d'Azay le Rideau)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. de Ste Maure de Touraine)	Absents

Assistaient également

Services SMICTOM du CH :

- * Mme S. DE JONCKEERE
- * Mme V. GUERTIN
- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme A. CADEAU
- * Mme A. ROBIN

Absents Excusés

Mme CHEMINOT C. – Receveur, T.P. CHINON

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 48

Membres votants : 48 + 4 procurations

Secrétaire de séance : M. JAVELOT Daniel

OFFRES DE REPRISE POUR LES PAPIERS - QUALITE 1.11

caractéristiques techniques

Conditions actuelles		UPM - Chapelle Darblay	SITA / Norske Skog - Golbey
		Baso	Variante
Formule et indices	<p>UPM Chapelle Darblay</p> <p>$P R = (P \times 0,08) + (RV \times 0,46)$</p> <p>RV : val. moy. prix du journal neuf de Pap/Argus 3 derniers mois</p> <p>PJ : val. moy. Revipap qualité 1.11 3 derniers mois</p>	<p>UPM - Chapelle Darblay</p> <p>$PR = (P \times 0,08) + (RV \times 0,40)$</p> <p>RV : val. moy. prix du journal neuf de Pap/Argus 3 derniers mois</p> <p>PJ : val. moy. Revipap qualité 1.11 3 derniers mois</p> <p>Soutien supplémentaire de 2 €/t pour la communication</p>	<p>SITA / Norske Skog - Golbey</p> <p>Prix fixe : 78 €/t</p> <p>$PR = 75 + (PM - 75) \times 0,7$</p> <p>PM : prix de marché négocié par Norske Skog auprès de ses fournisseurs</p>
Plancher	70 €/t	plancher : 60 €/t	75 €/t
Périodicité	Trimestrielle	Trimestrielle	Mensuelle
Valeur Mars 2016	83,22 €/t	77,56 €/t + 2 €/t	78,60 €/t
localisation usine	Grand Couronne (76)	UPM - Chapelle Darblay	SITA / Norske Skog - Golbey
Tolérance qualité	360 km 3% de matière impropres 12% d'humidité	Golbey (88) 577 km 3% de matière impropres + 3% annulaires, enveloppes blanches, tentées masses etc. (vérifié avec Norske Skog compatible avec les consignes EcoFolio) 10% d'humidité	
Certifications	sur-tri par le centre d'affinage UPM si > 3% d'impropres et abattement sur le prix de reprise ISO 9002 ISO 14001 + EMAS OHAS 18001	si entre 3 et 5% d'impropres : décote sur le prix >5% d'impropres retus ou abattement sur le prix ISO 9001 ISO 14001	
Production	100% fibre recyclée dont 90% collectivités	70% fibre recyclées (70% collectivités et 30% invendus de presse) + 30% bois	
Approvisionnement	chaudière biomasse transporteurs norme V	chaudière biomasse	
Environnement	transport rail + fluvial	transport rail pour les appro.	
Tracabilité Eco-Folio	Garantie	Garantie	
Commentaire général	UPM - Chapelle Darblay	UPM - Chapelle Darblay	SITA / Norske Skog - Golbey
Avantages	Andenneté du partenariat avec le SMICTOM Formule de prix indexée sur des indices publiés et vérifiables Site plus proche	Meilleur prix plancher Formule de prix qui permet de mieux profiter des hausses du marché	Approvisionnement plus important sur "le marché" permet d'ajuster si baisse de la production et de conserver les appro des collectivités. Engagement de SITA si Norske Skog est défaillant Indexation de la formule difficilement vérifiable Site plus éloigné
Inconvénients	Formule de prix qui suit les hausses du marché de façon plus modérée Approvisionnement à 90% collectivités engagement de reprise des tonnages et donc pas de possibilité d'ajustement si production baisse Difficultés rencontrées par le groupe qui fermé une des 2 lignes de Chapelle Darblay		

